

DES LIVRES & TOI

Règlement du concours d'écriture

« Journal intime d'un personnage »

- Article 1 :** Dans le cadre de l'édition 2023 de l'opération « Des Livres & Toi », un concours d'écriture est organisé par le comité de pilotage.
- Article 2 :** Ce concours est ouvert à tous les élèves des **lycées professionnels** inscrits à « Des Livres & Toi » 2023.
- Article 3 :** Les participants doivent rédiger une page du journal intime de l'un des personnages des romans sélectionnés.
- Article 4 :** Pour l'édition 2023, il s'agit des romans suivants de Madame Estelle-Sarah Bulle : « Les fantômes d'Issa », « L'Embrasée » et « Là où les chiens aboient par la queue ».
- Article 5 :** Les productions seront dactylographiées ; elles devront compter de 300 à 400 mots (plus ou moins 10%), et pourront être illustrées.
- Article 6 :** Il s'agit d'un **travail individuel**. Chaque élève ne pourra soumettre **qu'une seule production**.
- Article 7 :** Une présélection sera opérée au sein de chaque établissement participant. **Les dix meilleures productions** seront transmises au comité de pilotage.
- Article 8 :** Le jury final est composé des membres du comité de pilotage. Il se réserve le droit de faire appel à d'autres professeurs pour la correction des critiques.
- Article 9 :** Les productions seront évaluées sur les points suivants :
- Respect des consignes données
 - Originalité du texte
 - Niveau de langue
 - Grammaire et orthographe
 - Originalité de la présentation
- Article 10 :** **La date limite d'envoi des productions est fixée au vendredi 3 mars 2023.** Les textes doivent parvenir sous forme de fichiers numériques **au format pdf** à l'adresse suivante : assodocgpe@gmail.com
- Article 11 :** **Chaque production devra obligatoirement comporter les mentions suivantes :**
- Nom et prénom de l'élève
 - Nom de l'établissement scolaire et classe
 - Nom du professeur référent
 - Œuvre et personnage choisi
 - **Nombre de mots**

Toute production ne comportant pas ces mentions ne sera pas prise en compte.

- Article 12 :** Les **trois meilleurs** textes seront récompensés par l'attribution d'un prix remis selon des modalités qui seront précisées ultérieurement. Le comité se réserve le droit de ne pas proclamer de lauréats si la qualité des productions est jugée insuffisante.
- Article 13 :** Le comité se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.
- Article 14 :** La participation au concours d'écriture « Journal intime d'un personnage » implique l'acceptation du présent règlement.